



## Heures payées non effectuées

Par **marie37100**, le **13/09/2017** à **14:05**

Bonjour,  
je suis en CDI 8h/semaine. Je viens de signer mon nouveau calendrier pour cette année, et la comptable m'a dit que je devais 10h de travail payé mais non effectué sur l'année 2016/2017 sinon ces heures seront décomptées de mon salaire. Est-elle en droit de me demander des heures à récupérer sur l'année précédente ? Sachant que je suis annualisé.  
Merci beaucoup